

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 15 DECEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GEORGES-DE-RENEINS (Rhône), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick BAGHDASSARIAN, Maire.

Etaient présents : M. BAGHDASSARIAN, Maire, M. GROSPOST, DIDIER, PIRET, JOLY, Mmes BAMET-MONFRAY, NARBOUX, DUCOTE, PAGNON adjoints, M. DUFOURNEL, MIRAILLES, MEUNIER, MONFRAY, ROBERT, SILANO, Mmes BRANCHE, GOUTELLE, PETETIN, VIVALDI, M. DECAVELE, LACONDEMINE, Mme DORIER.

Etaient excusés : Mme LAFLEUR PEYSSON, Mme CANQUE qui donne pouvoir à M. ROBERT, M. CHERPEAU qui donne pouvoir à M. JOLY, Mme DEBATY qui donne pouvoir à M. GROSPOST.

Etait Absente : Mme MEYER.

Date de convocation : 09 décembre 2025.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, M. Bruno LACONDEMINE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

-----

A l'ouverture de la séance, monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et annonce les élus ayant donné leur pouvoir, constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose d'examiner l'ordre du jour suivant :

1. Approbation compte rendu de la séance du 17 novembre 2025.
2. Décisions prises en application de l'article L2122.22 du CGCT.
3. Cession de terrain.
4. Location d'une salle au pôle associatif.
5. Nominations de voies.
6. Don association « Courir pour elle ».
7. Décision budgétaire modificative assainissement n°3.
8. Décision budgétaire modificative budget principal n°6.
9. Régularisation des amortissements.
10. Questions diverses.

**1. Approbation compte rendu de la séance du 17 novembre 2025.**

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 17 novembre 2025 a été transmis par courriel à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Madame DORIER et monsieur SILANO étant absents lors de ce conseil municipal, ils souhaitent s'abstenir pour l'approbation du compte rendu de celui-ci.

En l'absence d'observation, le Conseil municipal approuve avec 23 voix pour et 2 abstentions (Mme DORIER et M. SILANO) le compte rendu de la séance du 17 novembre 2025.

## **2. Décisions prises en application de l'article L2122.22 du CGCT.**

Monsieur le Maire donne la parole à madame BAMET-MONFRAY qui fait part à l'assemblée des décisions prises en application de L'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une pièce jointe présentant le détail de ces décisions a été transmise avec la note de synthèse.

### Débat et discussion :

En l'absence d'observation, Madame BAMET-MONFRAY met la délibération aux votes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

### **PREND ACTE :**

- Des décisions prises du 08 octobre 2025 au 08 décembre 2025 en application de l'article L 2122.22 du CGCT,
- De l'arrêté du Maire portant résiliation de la convention de mise à disposition de terrains communaux au profit de Madame Eve-Marie DIMECH (ex-THIVOLLE).

## **3. Cession de terrain.**

Monsieur le Maire sort de la salle étant concerné par cette affaire et donne la présidence de séance à monsieur GROSOST, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint informe l'assemblée que la Commune de Saint-Georges-de-Reneins envisage de céder la parcelle non cadastrée, au droit de C 1097 et C 1100 sise Chemin du Midi à Saint-Georges-de-Reneins.

Il s'agit d'un tènement d'une superficie de 325 M<sup>2</sup> comprenant un terrain nu : emprise d'un ancien chemin désaffecté, situé dans l'assiette d'un projet de construction porté par les « nouveaux constructeurs ». Il jouxte des futurs terrains à bâtir. Il dispose d'une forme atypique et d'une largeur d'environ 4 m. Extraction du domaine public en cours.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose que le tènement soit vendu en vue d'un renouvellement urbain dans ce secteur stratégique de la commune.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant de cession envisagée à hauteur de 39 000 € hors frais d'acte,

Vu l'avis des domaines du 27 novembre 2025.

### Débat et discussion :

Pour répondre à monsieur MONFRAY, monsieur GROSOST indique aux élus que le promoteur « les Nouveaux Constructeurs » est déjà propriétaire de toutes les parcelles jouxtant la parcelle objet de cette cession.

En l'absence d'autres observations, Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint met la délibération aux votes.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 23 voix pour et 1 abstention (Mme DORIER),

**FIXE** le prix de cession de la parcelle non cadastrée, au droit de C 1097 et C 1100 à 39 000 Euros hors frais d'acte.

**AUTORISE** Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint à signer tout document relatif à cette cession,

**RELEVE** que Monsieur le Maire n'a pas participé au débat relatif à la présente délibération, en se retirant de la salle du conseil, et qu'il n'a pas participé à son vote.

#### 4. Location d'une salle au pôle associatif.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que ce point à l'ordre du jour n'est plus à traiter car l'association ARKADRUS n'a plus besoin de la salle.

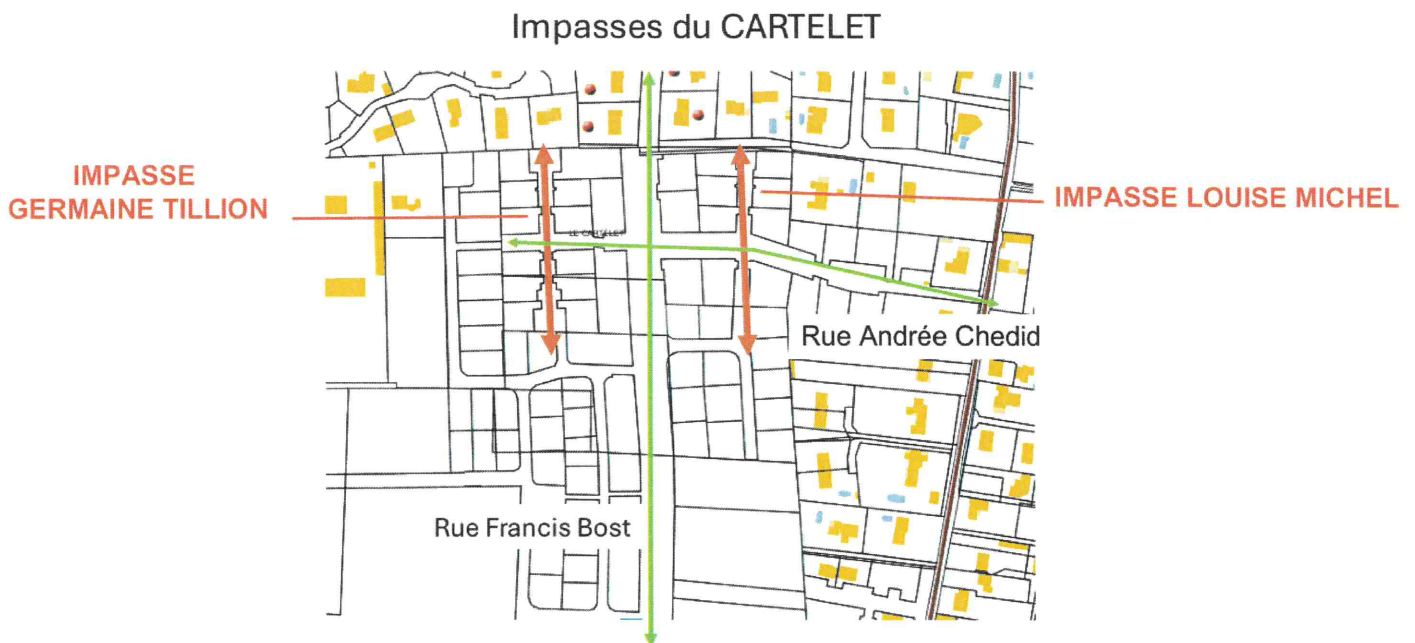
#### 5. Nominations de voies.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de proposer des nominations de voies non encore nommées, à ce jour, par la commune.

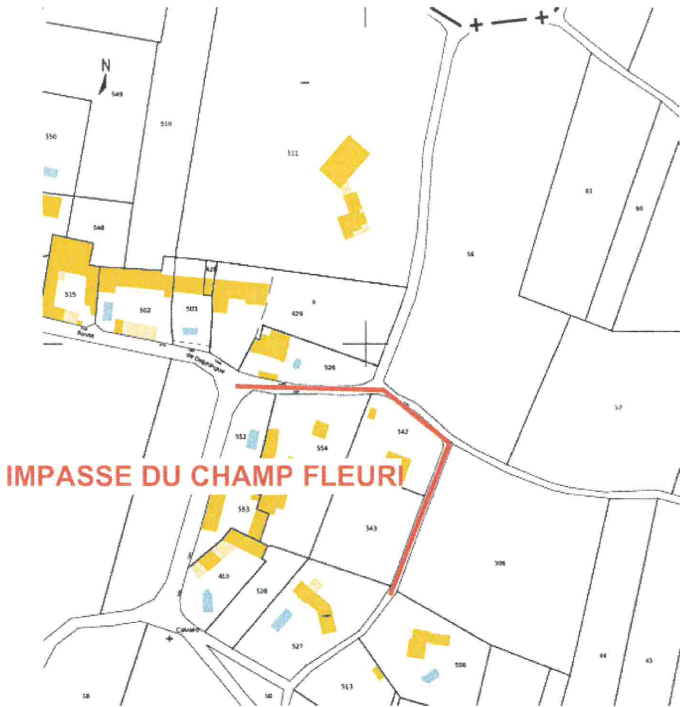
En effet, il y a lieu de donner un nom à plusieurs rues et impasses pour permettre notamment d'améliorer la sécurité des secours pour les pompiers. Le Conseil Municipal doit donc se prononcer sur ces nominations desservant des nouvelles habitations.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** de nommer les impasses et rues comme présenté dans le dossier ci-après.



## Route de DELPHINGUE – Impasse ?



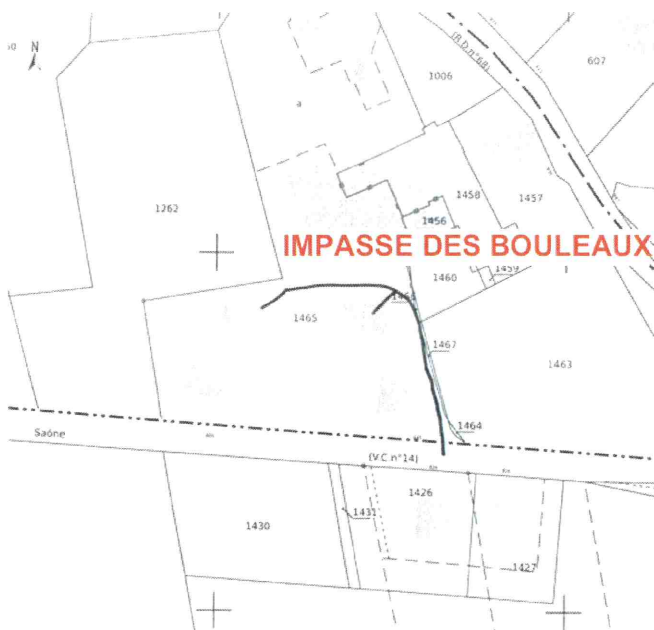
## Chemin du Gandoger – Impasse ?



## Chemin des sables – Impasse ?



## Rue de la Saône – Impasse ?



Le conseil municipal, après délibération, avec 1 voix pour le chemin de l'Etang et 24 voix pour le chemin des Lauriers

**DECIDE** de nommer ce chemin, chemin des Lauriers comme présenté dans le dossier ci-après.

## Rue du Beaujolais à la Route de Marsangue –Allées ?



Des logements, plus ou moins distants de la route principale.

Pour ces sites, nous devons arbitrer entre deux choix :

- Nommer l'impasse ou allée concernée en lui affectant une numérotation propre ?
- Rester rattachés à la route principale, ce qui implique – pour l'efficacité des secours – de prévoir une signalisation adaptée (du type flèche de direction + mention « maison à 400m »).

> **CHEMIN DES LAURIERS ( à la majorité)**

### 6. Don association « Courir pour elle ».

Monsieur le Maire donne la parole à madame DUCOTE qui rappelle que la commune de Saint-Georges-de-Reneins participe depuis l'année 2022 à l'opération « octobre rose » afin de soutenir la recherche médicale et scientifique pour la lutte contre le cancer du sein. Octobre Rose a été l'occasion de mettre en lumière celles et ceux qui combattent cette maladie, d'intensifier l'information et de réunir encore plus de fonds pour aider les chercheurs et les soignants.

Madame DUCOTE évoque toutes les actions qui ont été menées sur le territoire de Saint-Georges-de-Reneins (décorations dans la commune, marche rose, rétro val de Saône, tirelires chez les commerçants, tee-shirts de couleur rose pour le conseil municipal, Enduro carpe, ...).

Madame DUCOTE précise que la Mairie souhaite participer à ces initiatives sous forme de don.

Dans ce cadre, il propose au conseil municipal de faire un don à l'association « Courir pour elle » dont la vocation est de contribuer à la lutte contre les cancers féminins.

Débat et discussion :

Madame DUCOTE présente à l'assemblée le bilan « Octobre Rose » et précise que l'ensemble des manifestations (Zumba, Enduro Carpe, marche rose, retro val de Saône, ...) a rapporté au total 2859 €.

Elle signale que l'Union des Commerçants et Artisans de Saint-Georges-de-Reneins a versé directement son don à l'association du service oncologique de l'hôpital de Villefranche.

Elle propose que la Mairie alloue un don de 851 € pour permettre de verser un total de 3700 € de dons.

En l'absence d'autres observations, Madame DUCOTE met la délibération aux votes.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** d'allouer un don de 851 € au profit de l'association « courir pour elles ».

### **7. Décision budgétaire modificative assainissement n°3.**

Monsieur le Maire donne la parole à madame BAMET-MONFRAY qui expose qu'il y a lieu d'ajuster les crédits en investissement et en fonctionnement prévus pour permettre de verser les intérêts d'emprunt et le capital comme présenté ci-après :

<b>N° DM</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
<b>3</b>	<b>05/12/2025</b>	<b>Nouvel emprunt et étude non prévue</b>	
		023 - Virement à la section d'investissement	4 325,00
		627 - Services bancaires et assimilés	2 226,00
		66111 - Intérêts réglés à l'échéance	14 350,00
		66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 226,00
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 675,00</b>
		1641 - Emprunts en euros	48 521,50
		2315 - Installation, matériel et outillage techniques	-36 414,50
		232 - Immobilisations incorporelles en cours	-7 782,00
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>4 325,00</b>
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>23 000,00</b>
		70611 - Redevance d'assainissement collectif	7 500,00
		7718 - Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	11 175,00
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>18 675,00</b>
		021 - Virement de la section de fonctionnement	4 325,00
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>4 325,00</b>
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>23 000,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>23 000,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>23 000,00</b>

Débat et discussion :

En l'absence d'observation, Madame BAMET-MONFRAY met la délibération aux votes.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à cette décision budgétaire modificative assainissement n°3.

## 8. Décision budgétaire modificative budget principal n°6.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'ajuster les crédits en investissement prévus pour permettre d'effectuer les dépenses liées aux marchés publics en cours comme présenté ci-après :

N° DM	Date	Objet	Montant
6	15/12/2025	<b>Virement de crédits entre opérations</b>	
		2051 - Concessions et droits similaires	-10 000,00
		Opération 0021 Fonction 020	
		21351 - Bâtiments publics	10 200,00
		Opération 0089 Fonction 317	
		2188 - Autres immobilisations corporelles	-10 200,00
		Opération 0021 Fonction 020	
		2312 - Agencements et aménagements de terrains	60 000,00
		Opération 0092 Fonction 322	
		2313 - Constructions	60 000,00
		Opération 0092 Fonction 322	
		2313 - Constructions	900 000,00
		Fonction 01	
		2315 - Installations, matériel et outillage techniques	-110 000,00
		Opération 0027 Fonction 845	
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>900 000,00</b>
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>900 000,00</b>
		238 - Avances versées sur comm.immo.corporelles	900 000,00
		Fonction 01	
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>900 000,00</b>
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>900 000,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>900 000,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>900 000,00</b>

Débat et discussion :

En l'absence d'observation, Madame BAMET-MONFRAY met la délibération aux votes.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à cette décision budgétaire modificative budget principal n°6.

## 9. Régularisation des amortissements.

Monsieur le Maire donne la parole à madame BAMET-MONFRAY qui expose :

L'instruction budgétaire M57 permet la correction des montants relatifs aux immobilisations (Tome 1 – Titre 10 - Chapitre 3) sur des exercices antérieurs.

Dans la perspective du transfert de la compétence assainissement, il convient de procéder au rattrapage des amortissements et des reprises de subventions qui n'ont pas été constatés depuis la récupération de la compétence au 01/01/2017.

La reconstitution des amortissements s'effectue par opérations d'ordre non budgétaires :

Pour les amortissements :

- Débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » crédit 281532 pour un montant de 717 403 €.

Pour les reprises de subventions :

- Débit du compte 13912 Crédit 1068 pour un montant de 529 347,32 €.

Dans ce cadre, un certain nombre de biens n'ont pas fait l'objet d'intégration dans l'actif de la commune et n'ont donc pas donné lieu à amortissement. Il y a donc lieu, après intégration, de constater et régulariser les amortissements et la reprise de subventions sur les exercices antérieurs.

Débat et discussion :

En l'absence d'observation, Madame BAMET-MONFRAY met la délibération aux votes.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le comptable de la Direction Régionale des Finances Publiques pour la reprise des amortissements et des subventions des biens de la façon suivante :

N° COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACHAT	VALEUR D'ORIGINE	DUREE AMORT	CUMUL AMORT FIN 2024	DOTATION 2025	CUMUL AMORT FIN 2025	VALEUR COMPTABLE NETTE
21711	ST2016-77	step foncier 2014	2014	10552,11	0	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!

N° COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACHAT	VALEUR D'ORIGINE	DUREE AMORT	CUMUL AMORT FIN 2024	DOTATION 2025	CUMUL AMORT FIN 2025	VALEUR COMPTABLE NETTE
21715	ST2016-78	step foncier bâtiment 2000	2014	11 011,39	0	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	#DIV/0!

N° COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACHAT	VALEUR D'ORIGINE	DUREE AMORT	CUMUL AMORT FIN 2024	DOTATION 2025	CUMUL AMORT FIN 2025	VALEUR COMPTABLE NETTE
217532	ST2016-79ST	Bourg 1968	1968	76531,24	30	76 531,24	0,00	76 531,24	0,00
217532	ST2016-80ST	route de valières 1968	1968	15460,31	30	15 460,31	0,00	15 460,31	0,00
217532	ST2016-81ST	route port rivière et rue sacre	1970	42348,66	30	42 348,66	0,00	42 348,66	0,00
217532	ST2016-82ST	rue du beaujolais 1972	1972	32926,09	30	32 926,09	0,00	32 926,09	0,00
217532	ST2016-83ST	Patural 1976	1976	115310,3	30	115 310,30	0,00	115 310,30	0,00
217532	ST2016-84ST	nuits gabel badu gouttes 1980	1980	129340,49	30	129 340,49	0,00	129 340,49	0,00
217532	ST2016-85ST	nuits lion 1982	1982	65728,39	30	65 728,39	0,00	65 728,39	0,00
217532	ST2016-86ST	mésanges chemin de boisfran	1972	6485,18	30	6 485,18	0,00	6 485,18	0,00
217532	ST2016-87ST	rue vernay rue montchervet 19	1984	32441,46	30	32 441,46	0,00	32 441,46	0,00
217532	ST2016-88ST	bd ludna 1986	1986	23169,05	50	17 603,44	463,38	18 071,82	5 097,23
217532	ST2016-89ST	bd bulukian 1986	1986	152161,8	50	115 643,12	3 043,24	118 686,36	33 475,44
217532	ST2016-90ST	laison pn bd ludna 1988	1988	22988,85	50	18 552,08	459,78	17 011,86	5 878,99
217532	ST2016-91ST	poisier bourcharin1990	1990	114913,78	50	78 141,52	2 298,28	80 439,80	34 473,98
217532	ST2016-92ST	belie nandron 1994	1994	236869,49	50	142 121,70	4 737,39	146 859,09	90 010,40
217532	ST2016-93ST	bd guyot 1994	1994	23082,61	50	13 849,50	461,65	14 311,15	8 771,48
217532	ST2016-94ST	station d'épuration 1996	1996	1423517,15	50	797 189,52	28 470,34	825 639,86	597 877,29
217532	ST2016-95ST	tranchée m6 feux giratoires 19	1996	13759,44	5	13 759,44	0,00	13 759,44	0,00
217532	ST2016-96ST	émissaire de rejet 1997	1997	219656,95	50	118 616,88	4 393,18	123 009,04	96 649,91
217532	ST2016-97ST	branchement égloo 1998	1998	541,54	1	541,54	0,00	541,54	0,00
217532	ST2016-98ST	extension réseau ch du midi 1	1997	2800,56	5	2 800,56	0,00	2 800,56	0,00
217532	ST2016-99ST	extension réseau parc montch	2000	516,35	1	516,35	0,00	516,35	0,00
217532	ST2016-100ST	le party 1999	1999	107910,98	30	89 925,75	3 597,03	93 522,78	14 388,21
217532	ST2016-101S	maillage ludna bulukian 2002	2002	5252	30	3 851,54	175,07	4 026,61	1 225,39
217532	ST2016-102S	rue beaujolais mise sépar anc	2002	20130,61	30	14 762,44	671,02	15 433,46	4 697,15
217532	ST2016-103S	step quat chargement 2002	2002	13919,8	50	6 124,14	278,37	6 402,51	7 516,09
217532	ST2016-104S	step rampe boues 2002	2002	518,33	50	228,14	10,37	238,51	279,82
217532	ST2016-105S	système déphosphatation 200	2003	22543,39	5	22 543,39	0,00	22 543,39	0,00
217532	ST2016-106S	poste réfolement zi vernailles	2005	75461,36	50	28 875,37	1 509,23	30 184,60	45 276,76
217532	ST2016-107S	maillage granges nord sud 20	2005	95161,8	50	36 161,37	1 903,23	38 064,60	57 097,00
217532	ST2016-108S	annonces bids ludna bulukian	2010	193,18	1	193,18	0,00	193,18	0,00
217532	ST2016-109S	eaux pluviales bids ludna bidu	2011	83006	50	21 561,30	1 680,10	23 241,40	59 763,60
217532	ST2016-110S	analyses rue des vernailles 20	2013	765	1	765,00	0,00	765,00	0,00
217532	ST2016-111S	annonces mo travaux asst 20	2001	214,61	1	214,61	0,00	214,61	0,00
217532	ST2016-112S	annence mo mpt eau 2012	2012	464,26	1	464,26	0,00	464,26	0,00
217532	ST2016-113S	plan topo rd 68vers step 2012	2012	700	1	700,00	0,00	700,00	0,00
217532	ST2016-114S	séparatif quartier vernailles 20	2013	146000,24	50	32 120,00	2 920,00	35 040,00	110 960,24
217532	ST2016-115S	séparatif quartier vernailles 20	2013	1356,75	1	1 356,75	0,00	1 356,75	0,00
217532	ST2016-116S	essais quartier vernailles 2013	2013	1745,29	1	1 745,29	0,00	1 745,29	0,00
217532	ST2016-117S	mo travaux vernailles 2013	2013	8037,43	50	1 768,25	160,75	1 929,00	6 108,43
217532	ST2016-118S	mo travaux vernailles 2013	2013	1388,54	1	1 388,54	0,00	1 388,54	0,00
217532	ST2016-119S	levées topo bel air rue de la sa	2013	2720	1	2 720,00	0,00	2 720,00	0,00
217532	ST2016-120S	levées topo guyot rues gara ja	2013	2300	1	2 300,00	0,00	2 300,00	0,00
217532	ST2016-121S	levées topo bassin rue des jar	2013	2000	1	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
217532	ST2016-122S	levées topo raffray bourcharin	2014	1200	1	1 200,01	0,00	1 200,01	-0,01

N° COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACHAT	VALEUR D'ORIGINE	DUREE AMORT	CUMUL AMORT FIN 2024	DOTATION 2025	CUMUL AMORT FIN 2025	VALEUR COMPTABLE NETTE
21532	ST2015-04	Travaux asst	2014	784102	60	130 683,70	13 068,37	143 752,07	640 349,93
21532	ST2015-02	rue de saône	2015	87571,42	60	13 135,68	1 489,52	14 585,20	72 976,22

N° COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACHAT	VALEUR D'ORIGINE	DUREE AMORT	CUMUL AMORT FIN 2024	DOTATION 2025	CUMUL AMORT FIN 2025	VALEUR COMPTABLE NETTE
21754	ST2016-123S	matériel de mesure 1997	1997	25611,43	5	25 611,43	0,00	25 611,43	0,00
21754	ST2016-124S	clapet rue de chagny	1998	198,18	1	198,18	0,00	198,18	0,00
21754	ST2016-125S	lampons proscellés m6	1998	4664,94	5	4 664,94	0,00	4 664,94	0,00
21754	ST2016-126S	Clapet 1351 route de nuits 20	2003	907,12	1	907,12	0,00	907,12	0,00
21754	ST2016-127S	béts et auto surveillance 2003	2003	22647,66	5	22 647,66	0,00	22 647,66	0,00

N° COMPTE	N° INVENTAIRE	DESIGNATION	DATE ACHAT	VALEUR D'ORIGINE	DUREE AMORT	CUMUL AMORT FIN 2024	DOTATION 2025	CUMUL AMORT FIN 2025	VALEUR COMPTABLE NETTE
1312	ST GEORGES	matériel de mesure 1997	2005	1215033,14	25	923 881,27	48 625,33	972 506,60	243 126,54

RATTRAPAGE  
21532 D'ORIGINE 281532 572 124,10 D 1068 C 281532 717 403,00  
21532 ADJONCTIONS 281532 145 278,90 D 13912 C 1068 529 347,32  
1312 13912 529 347,32

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **10. Questions diverses.**

### **10.1 Point sur les projets en cours :**

Monsieur GROSOST fait part à l'assemblée de la tenue du repas des écoles pour Noël le jeudi 18 décembre à la Pirogue. Il précise que 360 enfants sont attendus.

Madame DUCOTE indique qu'il y a moins de manifestations en cette fin d'année car les festivités sont principalement consacrées aux fêtes de fin d'année avec Noël et le nouvel an.

Monsieur le Maire rappelle que les vœux du Maire sont programmés le 8 janvier 2026 à la Pirogue.

Madame NARBOUX indique au conseil municipal que 310 participants ont profité du repas des anciens et que celui-ci s'est très bien déroulé. Elle remercie toutes les bonnes volontés qui ont contribué à la réussite de ce moment convivial. Elle termine son intervention en demandant aux élus de récupérer les boîtes de chocolats, à la fin du conseil municipal, destinées à la distribution pour les personnes âgées.

Pour répondre à monsieur MONFRAY, monsieur le Maire signale que les travaux de voirie de Ludna sont terminés jusque devant l'entreprise Astra. Ils se poursuivent rue des Vignes pour une fin attendue jeudi ou vendredi de cette semaine. La semaine prochaine les travaux de voirie s'achèveront par la rue des Vernailles.

Monsieur le Maire évoque ensuite les travaux d'assainissement rue du Beaujolais et précise que fin janvier 2026 ceux-ci seront terminés devant le collège. Ils se poursuivront jusqu'au chemin du Gandoger avec une nouvelle signalétique et notamment des feux tricolores afin de faciliter la circulation.

Monsieur le Maire signale que les travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise se feront après la fête des conscrits.

Monsieur GROSOST informe les élus de l'avancée des travaux du restaurant scolaire et indique que le terrassement est terminé. Il poursuit en évoquant la création d'une deuxième ouverture sur le parking de l'école élémentaire pour faciliter la circulation des véhicules.

Monsieur PIRET précise que l'installation d'une deuxième boucle est nécessaire pour le fonctionnement du portail dans le sens de la sortie.

Madame BRANCHE souhaite connaître l'état d'avancement des travaux du Motoball. Monsieur le Maire lui répond que l'enrobé du terrain sera tiré ce jeudi 18 décembre 2025.

Madame GOUTELLE fait observer que le lampadaire, chemin du Midi, a endommagé des tuiles sur le mur du cimetière. Monsieur le Maire la remercie et vérifiera cet éclairage public avec le SYDER.

### **10.2 Dates des prochaines réunions**

- Conseil municipal 19 janvier 2026 à 19 heures 30.

En l'absence d'autres questions diverses, Monsieur le Maire souhaite à l'assemblée de passer de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 20 heures 15.

Secrétaire de séance  
Bruno LACONDEMINÉ



Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Bernard GROSBOST

